

École primaire publique de Lacenas

706 Grand'rue

69 640 LACENAS

Tel: 09 66 91 34 49

Mail: ce.0691097t@ac-lyon.fr

Site internet : <https://ecoledelacenas.blog.ac-lyon.fr>

Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école 20/10/2022

Présents :

Les enseignants de l'école	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) Mme Nadine MEYNIER (enseignante) Mme Clémence GARCON (enseignante) M ^{me} Solène BERGER-MORRONE (enseignante)
Les représentants de la mairie	Mme Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas) M ^{me} Virginie BERNARD (adjointe au maire)
Les représentants des parents d'élèves	M. ANGLOIS Michaël M ^{me} ELY Ayse M ^{me} JAVAUX Cécile M. ALLONCLE Jean-Marc
Le personnel municipal	M ^{me} Chrystèle SEPREZ (Adjointe d'animation)
Déléguées départementales de l'éducation nationale	M ^{me} Christiane ECHALLIER (DDEN) M ^{me} Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)
AESH	M ^{me} Mariane FAYARD (AESH)

Absents et excusés :

M^{me} CHUZEVILLE Stéphanie

M^{me} Céline SEGUIN (Adjointe d'animation)

M^{me} Claire GAUDINOT (AESH)

M^{me} Allyson BUSI (ATSEM)

M^{me} BERAUD Marion

M^{me} Maryline CONTOLI (ATSEM)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Horaire du conseil d'école	Prochains conseils d'école : jeudi 2 février 2023 à 18h30 Jeudi 8 juin 2023 à 18h30	
Élections des représentants de parents d'élèves.	✓ La participation est passée de 69 à 72 %. Remerciements et félicitations aux parents candidats et élus.	
Adresse des représentants de parents	Cette adresse est-elle toujours valide et utilisée par les représentants de parents ? parentsdeleveslacenas@gmail.com	Oui, cette adresse est toujours valide et peut être utilisée pour écrire aux représentants de parents d'élèves

<p>Organisation pédagogique 2022/2023 Le personnel de l'école</p>	<p>➤ <u>Personnel Éducation nationale :</u></p> <p>5 classes avec 5 enseignants titulaires à temps plein + 1 enseignante en ¼ temps pour la décharge de direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classe 1 : Mme Clémence GARCON (PS) ✓ Classe 2 : Mme Solène BERGER-MORRONE (MS/GS) ✓ Classe 3 : Mme Nadine MEYNIER (GS/CP) ✓ Classe 4 : M. Rodolphe HODIEUX (CE1/CE2) avec Mme Julie CHABANNES le jeudi (jour de décharge de direction) ✓ Classe 5 : Mme Gaëlle PERRETTE (CM1/CM2) <p>2 accompagnantes pour élève en situation de handicap (AESH)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mmes Claire GAUDINOT et Mariane FAYARD sont AESH et accompagnent dans leur travail 5 élèves de l'école. <p>➤ <u>Personnel municipal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mme Céline SEGUIN s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine et travaille dans la classe de GS/CP tous les jours de 14h20 à 16h15 ✓ Mmes Allyson BUSI et Maryline CONTOLI sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS. Elles effectuent aussi les services de cantine et garderie. ✓ Mme Chrystèle Seprez est affectée dans la classe 2 des MS/GS de 8h00 à 11h30 et 14h30-16h30. Elle effectue aussi les services de cantine et garderie. 	
<p>Effectifs et répartition des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le jour de la rentrée 2022 : 120 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. (+5%) ✓ Répartition rentrée 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Classe 1 : 24 PS • Classe 2 : 12 MS 9 GS = 21 • Classe 3 : 6 GS 16 CP = 22 • Classe 4 : 16 CE1 9 CE2 = 25 • Classe 5 : 14 CM1 14 CM2 = 28 <p>2 élèves supplémentaires à partir du 7 novembre (MS et CE1)</p> <p>Évolution des effectifs depuis 2016 : +47 enfants = +63%</p>	
<p>Les rythmes scolaires</p>	<p>Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.</p>	

<p>Le projet d'école 2022/2026</p>	<div style="text-align: right; margin-right: 50px;"> <p>Favoriser le bien être à l'école</p> <p>Encourager la curiosité en ouvrant l'école sur le monde et l'innovation</p> <p>Enseigner la compréhension de l'implicite</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #4a90e2; color: white; margin-bottom: 10px;"> Projet d'école 22-26 </div>	
<p>Les projets d'actions déjà réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Tennis</u> : Pendant la période 1, Tous les mardis et jeudis, les élèves de CE1/CE2, CM1/CM2 se sont initiés ou perfectionnés au tennis avec deux professeurs brevetés d'état du tennis club Lacenas/Arnas : Nicolas et Luc. <p>Nous remercions la mairie de Lacenas pour la proposition et le financement de ce beau projet sportif. Nous remercions aussi le tennis club de Lacenas/arnas pour leur aide et leur participation. Ce projet pourra-t-il être reconduit l'an prochain ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rencontre sportive interclasses</u> : 20/9/22. Remerciements aux parents d'élèves pour leur investissement pendant cette rencontre. ✓ <u>Journée KAPLA</u> : 20/10/22. Remerciements au sou des écoles pour son financement. ✓ <u>Anglais natif</u> : Interventions de Mme MARS : Tous les lundis après-midi, Mme Sally Mars, résidente anglaise à Lacenas, vient à l'école pour lire des contes, chanter des chansons et discuter en anglais avec les élèves. Ce temps d'anglais vient s'ajouter au travail réalisé par les enseignants dans leur classe. Nous remercions chaleureusement Mme Sally Mars pour son investissement bénévole au profit des élèves de l'école. ✓ <u>Visite du bourg de Lacenas et Jardin de Bionnay</u> : Classe 2 	<p>Le projet sera étudié au prochain budget. (avril 2023)</p>
<p>Les projets d'actions envisagés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atelier aux archives de villefranche : 22/11 classe 5 ✓ 11 novembre : Lecture de lettres de poilus par des CM ✓ <u>Théâtre Pele Mele</u> le 9 décembre avec classes 1 et 2 ✓ <u>Théâtre de Villefranche</u> le 16 décembre classe 5 ✓ <u>Piscine</u> : Les classes 3 et 4 (GS/CP et CE1/CE2) iront à la piscine le nautile du 03/01/23 au 23/03/23 tous les jeudis de 9h40 à 10h20 dans le bassin. Financement du bus par la mairie de Lacenas et des séances de piscine par l'agglomération. ✓ <u>Projet Musique</u> : intervention de Mme Papolla, apprentie musicienne intervenante au conservatoire , auprès des classes 2,3,4,5 à partir du 21 novembre 15 séances pour travailler le chant Chorale. Financement par l'agglomération. ✓ <u>Auditorium</u> le 5 janvier : classes 1 et 2 	

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Théâtre de Villefranche</u> le 5 janvier : classe 4 ✓ <u>Animation nature</u> : en février pour la classe 5 ✓ <u>Musée Claude Bernard</u> le 9 mars matin avec classes 1 et 2 ✓ <u>Théâtre de Villefranche</u> le 14 mars: classe 3 ✓ <u>Classes qui dansent 27/3/22</u> : classe 5 ✓ <u>Exposition arts visuels</u> des élèves le 06/4/23. ✓ Venue de <u>l'infirmière scolaire</u> dans toutes les classes pour évoquer la nutrition, la santé bucco-dentaire en cycle 1 et 2, le sommeil en GS/CP, les gestes de premiers secours pour les élèves de CM1-CM2 du 2 au 5 avril 23 ✓ <u>Musée Claude Bernard</u> le 23 mai avec classes 3 et 4 ✓ <u>Grottes de la Balme</u> le 30 mai journée avec classes 2 et 5 ✓ <u>Ferme</u> le 9 juin journée avec classe 1 ✓ Voyage à l'école d'autrefois : Classe 3 en juin. ✓ <u>Spectacle de fin d'année</u> le 24 juin 23 ✓ <u>Maison du patrimoine</u> (visite de Villefranche) puis <u>Musée Paul Dini</u> le 27 juin avec classes 3 et 4 ✓ <u>Musée Paul Dini</u> le 30 juin matin avec classes 1 et 2 ✓ <u>Rencontre sportive</u> de fin d'année le 6 juillet 23. ✓ Rallye maths de la circonscription classe 2 et 4 <p>Remerciements au sou des écoles de Lacenas pour le financement des sorties culturelles. En 21-22, le sou des écoles a financé pour 9600€ de sorties, animations et petits achats au profit des élèves de l'école.</p>	
<p>Les exercices de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les PPMS mise en sureté-confinement et PPMS intrusion sont en cours de mise à jour avec les nouveaux plans de l'école. ✓ <u>Exercice « incendie »</u>. 22/9/22 : évacuation sans problème. Tous les enfants étaient en rangs sur le terrain de sport en 2 min 20s. ✓ <u>Exercice confinement</u>. Le 28/09/22. Envoyé depuis la cour, le signal n'a pas été entendu dans la classe de GS/CP. Un autre exercice sera réalisé le 17/11 de 9h00 à 9h10, avec 5 coups de sifflets à pleine puissance. ✓ <u>Exercice « attentat-intrusion »</u>. 18/10/22. Les classes 4 et 5 sont restées confinées 5 minutes en silence, portes et volets fermés. Les classes 1 et 2 ont réalisé une évacuation silencieuse. La classe 3 n'a pas entendu le signal d'alarme. 	<p>Mairie : L'entreprise Télégil est intervenue le 2/11/22 concernant l'alarme attentat/intrusion, tout fonctionne à nouveau. Ecole : un nouvel exercice sera programmé le 24/11/22.</p>
<p>Les évaluations CP et CE1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les 	

	points faibles des élèves. Les résultats sont communiqués aux parents individuellement.	
Activité physique quotidienne (APQ)	<p>✓ Distinct de l'EPS, L'APQ de 30 minutes par jour est une demande institutionnelle nouvelle pour encourager l'activité physique</p> <p>Les APQ peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.</p> <p>Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention.</p> <p>Déjà mis en place à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des jeux de cour sportifs sont à la disposition des élèves pendant les récréations. - Le partenariat avec le tennis club de Lacenas - Les rencontres sportives inter-classes - En maternelle : les élèves ont déjà chaque jour 30 minutes d'EPS effectives. 	
Aménagements matériels	<p>Aménagements réalisés depuis le dernier conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction de l'extension de l'école : garderie/cantine + classe 3 (nouveau mobilier) ✓ Changement du photocopieur ✓ Nouveaux meubles en classe 2 <p>Aménagements en projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation d'une structure de cour pour les élèves de maternelle. <p>Autres aménagements demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 bibliothèque d'angle pour la classe 5 ✓ Remplacer la moquette des panneaux par du liège. 	<p>Mairie : L'épaisseur du sol doit être en rapport à la hauteur du jeu.</p> <p>L'investissement serait très important pour ce terrassement. Mme Rabourdin va se rapprocher de la mairie de Limas qui a fait construire une structure pour une de ses écoles.</p>
Le règlement intérieur de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le règlement départemental académique est toujours en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1) ✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1 	<p>Le Covid a été ajouté dans la liste des maladies à éviction scolaire.</p> <p>Modification du 2^{ème} point concernant la fréquentation scolaire : Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école ni en sortie scolaire. En cas</p>

		de fièvre, un adulte devra venir récupérer l'enfant malade.
Points divers	<p>1- L'équipe enseignante souhaite être avertie lorsque du matériel de classe est prêté. Cela permettrait d'anticiper sa remise en place.</p> <p>Questions des parents d'élèves :</p> <p>2- L'ensemble des parents remercie la municipalité pour ce nouveau bâtiment. Par contre, en pleine journée Mme MEYNIER se retrouve isolé : Quid sécurité, assistance ... Peut-on mettre en place un moyen de communication entre sa classe et le bâtiment principal ?</p> <p>3- Question sur la garderie : Sans évoquer le terme d'étude qui nous le savons est un statut différent de la garderie, beaucoup de parents ont constaté que les enfants font leurs devoirs par terre dans la cour. Est-ce possible de leur permettre de se mettre dans la salle avec les tables ?</p>	<p>2- Mairie : un téléphone a été installé. Il sera étudié de le déplacer pour le mettre à disposition de la classe 4</p> <p>3- Des tables ont été sorties pour que les enfants puissent faire leurs devoirs. Les effectifs de garderie n'ont pas significativement augmenté depuis l'an dernier. Un recrutement a été fait néanmoins.</p> <p>Il est souhaitable que les élèves de maternelle n'ait pas une amplitude horaire à l'école trop importante. Pour leur bien être il vaut mieux éviter de cumuler les garderies du matin et du soir.</p>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2022-2023

Voté en conseil d'école le 20/10/22

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Fréquentation

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école **ni en sortie scolaire. En cas de fièvre, un adulte devra venir récupérer l'enfant malade.**

Absences

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

Maladies.

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose, **COVID**.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.
Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe.**
Sorties de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour.**
Sorties à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

VIE SCOLAIRE

- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) sont interdits. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon, les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.